



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 12 avril 2016 à 19 h, sous la présidence de M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Jonathan Lapierre, maire et président du conseil d'agglomération  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

**A1604-625**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**A1604-626**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération tenues les 8 et 29 mars 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1.1. Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
- 7.2. Finances
  - 7.2.1. Adoption de la Politique d'utilisation du fonds discrétionnaire des élus
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 256 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL)
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1. Adoption de la politique de soutien aux entreprises révisée en date du 12 avril 2016
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.8.1. Renouvellement de l'entente de partenariat – Programme Alizé – Aide au transport des jeunes – Manifestations sportives, culturelles et scientifiques
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
  - 7.10.1. Dépôt du registre – Règlement n° A-2016-03 décrétant des dépenses et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île
  - 7.10.2. Dépôt du registre – Règlement n° A-2016-04 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
  - 7.10.3. Adoption du Règlement n° A-2016-06 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et un emprunt de 620 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
  - 8.1. Poursuite de l'entente spécifique sur le développement du secteur agroalimentaire dans la région de la Gaspésie



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

et des Îles-de-la-Madeleine

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

A1604-627

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération tenues les 8 et 29 mars 2016**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération tenues les 8 et 29 mars 2016.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le président du conseil d'agglomération fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil d'agglomération.

#### **Dossier d'Hydro-Québec – Déversement**

Le président d'agglomération fait état du rapport d'enquête gouvernemental sur le déversement au quai de Cap-aux-Meules qui fut diffusé par Radio-Canada après en avoir obtenu copie en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Il dit avoir demandé à maintes reprises à Hydro-Québec un rapport sur l'état de la situation. Toutefois, c'est par la diffusion de Radio-Canada que le conseil prend connaissance de la situation : il apprend, entre autres, que les employés d'Hydro-Québec n'étaient pas formés pour intervenir, que le plan d'intervention d'accidents n'était pas à jour et que l'oléoduc était gravement atteint par la corrosion.

Le conseil d'agglomération a demandé une rencontre d'urgence avec les hauts dirigeants d'Hydro-Québec laquelle se tiendra demain matin. Le conseil espère obtenir des garanties ainsi qu'une compensation.

#### **Tragédie aérienne**

La Municipalité a mis un registre à la disponibilité des gens qui désiraient offrir leurs condoléances aux proches des personnes disparues dans l'accident aérien survenu le 29 mars dernier. De nombreux messages ont également été transmis par messagerie électronique. À la suite des funérailles, le maire Jonathan Lapierre a remis à la famille Lapierre ces nombreux témoignages de sympathie.



No. de résolution  
ou annotation

**A1604-628**

## **Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

*12 avril 2016*

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 24 février au 23 mars 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 349 870,31 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **ADMINISTRATION**

**A1604-629**

#### **Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes**

Le greffier dépose aux membres du conseil d'agglomération la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente de ces immeubles, le 6 juillet prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

### **FINANCES**

**A1604-630**

#### **Adoption de la Politique d'utilisation du fonds discrétionnaire des élus**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite contribuer, en certaines occasions, à la réalisation d'activités ou d'événements spéciaux organisés par des organismes à but non lucratif, des personnes physiques, des personnes morales présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' un fonds discrétionnaire de 30 000 \$ a été mis en place par le conseil en vue de favoriser des initiatives locales;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les modalités et règles relatives à l'admissibilité d'une aide financière au moyen d'une politique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter la Politique d'utilisation du fonds discrétionnaire des élus telle qu'elle a été déposée séance tenante.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

**A1604-631**

#### **Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 256 – Attribution de contrat – Services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières (PIIRL)**

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération a procédé le 24 mars dernier, à un appel d'offres public relativement à fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, dont celles de :

- Tetra tech QI inc.
- WSP Canada inc.

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes, qu'elles ont obtenu la note de qualification de 70 % et que le comité de sélection a complété l'analyse et l'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération retienne l'offre de « Tetra tech QI inc. », au prix forfaitaire de 73 300 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat;

L'attribution de ce contrat est toutefois conditionnelle à l'approbation du plan de travail du PIIRL par le ministère des Transports du Québec.

Cette dépense sera financée à même la subvention reçue du ministère des Transports à cette fin.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

**A1604-632**

#### **Adoption de la politique de soutien aux entreprises révisée en date du 12 avril 2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 9 février 2016, une politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QU' à l'application des règles de cette politique, il est apparu que des modifications de nature technique devraient être apportées à certains des articles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération adopte la politique de soutien aux entreprises révisée en date du 12 avril 2016 comme recommandé par le Service de développement du milieu.

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**A1604-633**

#### **Renouvellement de l'entente de partenariat – Programme Alizé – Aide au transport des jeunes – Manifestations sportives, culturelles et scientifiques**

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser la participation des jeunes de la région aux diverses manifestations sportives, culturelles et scientifiques à caractère régional se déroulant à l'extérieur de l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE lors des compétitions, les frais de transport constituent une charge financière supplémentaire en sus de toutes les autres dépenses générées par ces déplacements;

CONSIDÉRANT QU' en 2012, le conseil a autorisé la signature d'une entente visant la mise en commun de ressources financières en soutien à ces événements et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

que le conseil d'agglomération autorise le renouvellement de l'entente de partenariat concernant le transport des jeunes lors de la tenue d'évènements se déroulant à l'extérieur des Îles, à raison de 10 000 \$ par année, à même le fonds général de l'agglomération, et ce, pour les cinq prochaines années.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1604-634

#### Dépôt du registre – Règlement no A-2016-03 décrétant des dépenses et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi le 29 février 2016 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement no A-2016-03 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1604-635

#### Dépôt du registre – Règlement no A-2016-04 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 29 février 2016 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement no A-2016-04 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

**A1604-636**

**Adoption du Règlement no A-2016-06 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et un emprunt de 620 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

- ATTENDU QUE le conseil d'agglomération désire procéder à l'acquisition de véhicules et d'équipements divers;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'emprunter une somme n'excédant pas 620 000 \$;
- ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 29 mars 2016;
- ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;
- ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° A-2016-06 intitulé « Règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et un emprunt de 620 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

### AFFAIRES DIVERSES

A1604-637

#### Poursuite de l'entente spécifique sur le développement du secteur agroalimentaire dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

- CONSIDÉRANT QU' en février 2014, une entente spécifique a été signée pour mettre en place le Programme de développement du secteur agroalimentaire dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2013-2016 (PDSA);
- CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) remplacé par le ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI), et la Conférence régionale des élus (CREGIM);
- CONSIDÉRANT QUE cette entente triennale disposait d'une enveloppe globale de 1,35 M\$, dont une participation financière de 450 000 \$ provenant de chacun des trois partenaires;
- CONSIDÉRANT QU' avec la fermeture de la CREGIM, le MAPAQ et ses partenaires ne sont pas en mesure de poursuivre l'entente au-delà du 31 mars 2016 pour de nouveaux projets;
- CONSIDÉRANT QU' au 1<sup>er</sup> avril 2016, les sommes non engagées dans le PDSA doivent, en principe selon l'article 10,2 de l'entente spécifique, être retournées au Fonds consolidé en proportion de leur participation à l'entente;
- CONSIDÉRANT QU' un solde de 438 475 \$ demeure disponible pour de nouveaux projets, dont 292 316 \$ (2/3) provenant de contributions gouvernementales et 146 158 \$ (1/3) de la CREGIM;
- CONSIDÉRANT QUE la part de la CREGIM sera transférée aux MRC au moment de sa fermeture;
- CONSIDÉRANT QUE les autorités du MAPAQ et du MESI souhaitent que la somme de 292 316 \$ provenant de contributions gouvernementales demeure dans la région et serve à poursuivre le développement du secteur agroalimentaire en continuité avec les objectifs de l'entente spécifique et le maintien du PDSA;
- CONSIDÉRANT QUE pour permettre la continuité de l'entente spécifique, le MAPAQ et le MESI sont prêts à considérer le solde résiduel de 438 475 \$



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

12 avril 2016

comme étant entièrement la partie de la CREGIM, donc du Fonds de développement des régions lequel sera transféré aux MRC, au moment de sa fermeture, et ce, conditionnellement à ce que les MRC s'engagent à convenir d'ententes sectorielles de développement avec le MAPAQ et le Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie (CDBG);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition n'engage pas de nouveaux montants de la part des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux ciblés par l'entente spécifique et le PDSA visent la rentabilité et la productivité des entreprises, le développement des compétences entrepreneuriales, la culture d'innovation, le développement de la transformation agroalimentaire, la diversification de l'offre de produits agroalimentaires régionaux, l'aide à la relève, au transfert et au démarrage des entreprises agricoles de même que l'amélioration de la productivité des sols par la réalisation de travaux de drainage et de chaulage;

CONSIDÉRANT QUE le PDSA a été élaboré par les partenaires du secteur agroalimentaire, dont le MAPAQ, l'UPA, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie (maintenant le CDBG), le Bon goût frais des Îles de la Madeleine et que ce programme fait toujours consensus auprès de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine donne son autorisation pour que les sommes qui lui seront transférées lors de la fermeture de la CREGIM, relativement au solde résiduel de l'entente spécifique qui est de 438 475 \$, soient consacrées à une nouvelle entente sectorielle de développement en agroalimentaire convenue avec le MAPAQ et le CDBG et poursuivant les mêmes objectifs que l'entente spécifique venant à échéance le 31 mars 2016 concernant le maintien du PDSA.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Soumissionnaires de l'appel d'offres n° 256 – Précise que Tetra tech QI inc. opérait anciennement sous le nom de BPR et quant à WSP Canada inc. cette firme était connue sous le nom de Genivar



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

*12 avril 2016*

- ❖ Dépôt d'une pétition pour la tenue d'un vote sur la question « pour ou contre les éoliennes géantes » ainsi qu'un document sur les impacts nocifs envisageables d'éoliennes sur le milieu naturel madelinot
- ❖ Nids-de-poule – Investissement sur les routes municipales en 2016
- ❖ Terrains visés pour l'implantation d'éoliennes.

**A1604-638**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 47.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier